



Toulouse le 31 octobre 2022

Objet : Les actualités sociales

Le Point 27 octobre 2022 : Emmanuel Macron, dans son entretien du 26 octobre à France 2 a confirmé son ambition d'augmenter l'âge de départ à la retraite. « A partir de 2023, on devra décaler l'âge de départ légal à la retraite, de 4 mois par an. Donc, à l'horizon 2025, on passera à 63 ans, horizon 2028, à 64 ans, et à l'horizon 2031, à 65 ans ». « La réforme des retraites est essentielle si on veut préserver notre modèle social, alors même qu'on ne veut plus augmenter les impôts ». « C'est une réforme qui, je l'espère, peut passer par un travail qui passe par un maximum d'accord avec les partenaires sociaux. Je souhaite que des accords soient trouvés avec la majorité et des groupes politiques ».

Emmanuel Macron va prendre le temps de la concertation pour faire adopter sa réforme des retraites d'ici le début de l'année prochaine. Il se réserve cependant le droit de recourir à un PLFSS rectificatif afin de pouvoir la faire passer avec un article 49.3.

Le Monde 27 octobre 2022 : L'objectif de la réforme des retraites est d'équilibrer le système qui pourrait redevenir déficitaire à partir de 2023, et jusque 2030, pour financer d'autres projets. Olivier Dussopt : « 65 ans n'est pas un totem ou un tabou mais c'est ce sur quoi Emmanuel Macron s'est engagé. C'est donc le cadre de notre discussion ». Emmanuel Macron a promis de ne pas toucher à l'âge de départ qui permet automatiquement une retraite à taux plein à 67 ans. Il a aussi exclu de repousser l'âge de départ pour les personnes en situation de handicap. En revanche, l'âge de départ pour les carrières longues « sera un peu plus tard qu'aujourd'hui ». Olivier Dussopt considère que « le seul allongement de la durée de cotisation, ne suffit pas à équilibrer le système ». Dans le projet, le chef de l'Etat explique qu'il souhaite aboutir à « un système simplifié, où, pour la fonction publique, pour les salariés et pour les indépendants, on a grosso modo, 3 grands régimes ». Pour Olivier Dussopt « la réforme ne concernera que les nouveaux salariés », avec une « normalisation progressive ». Olivier Dussopt opte pour une suppression des régimes spéciaux avec la « clause du grand-père : seuls les nouveaux entrants seraient concernés par la « normalisation ».

L'express 27 octobre 2022 : Le groupe d'EHPAD privé d'ORPEA a annoncé l'ouverture d'une nouvelle procédure amiable devant le Tribunal, pour renégocier sa dette avec ses créanciers.

Le Quotidien du Médecin 28 octobre 2022 : La convention citoyenne sur la fin de vie va s'ouvrir cet automne. Emmanuel Macron : « c'est le moment de le faire et nous le ferons ».

France Info 28 octobre 2022 : Laurent Marcangeli, député de la Corse Sud et Président du groupe HORIZONS à l'Assemblée Nationale : « Nous considérerons aujourd'hui, qu'il ne faudrait pas faire en sorte que cette réforme des retraites tourne seulement autour de l'âge de départ ».

La Dépêche du Midi 29 octobre 2022 : Plus de la moitié des EHPAD ont des pratiques commerciales irrégulières, selon les services de la répression des fraudes qui ont réalisé plus d'un millier de contrôles : un affichage trompeur des prix, des options facultatives qui complexifient la compréhension de la note finale à payer, des facturations abusives, des prestations imaginaires mais vantées sur les dépliants publicitaires soit des non conformités pour un établissement sur 2.

20 minutes 29 octobre 2022 : Éric Ciotti propose un « choix » entre l'âge de départ et la durée de cotisation : il faut laisser les futurs retraités « choisir le système qui leur est le plus favorable ». Il laisse le choix entre un départ à 65 ans ou l'allongement de la durée de cotisation

de 43 à 45 ans. Il plaide pour la suppression des régimes spéciaux pour les entrants et pour des « mesures compensatrices pour les métiers les plus durs » Il se dit également favorable « pour les Français qui le souhaitent, à une dose de capitalisation ».

Bruno Retailleau est favorable à un report de l'âge légal, au moins à 64 ans, la fin des régimes spéciaux et de « nouveaux droits » pour prendre en compte la pénibilité, les carrières longues et revaloriser les petites retraites.

Aurélien Pradié prône le calcul des retraites « en fonction du nombre d'années travaillées », sans reculer l'âge de départ.

La Dépêche 30 octobre 2022 : Marc Ferracci, Député Renaissance : « Le rapport au travail pour nos concitoyens n'est pas facile. Une grande partie le vit de manière pénible. Le taux de chômage des seniors est le plus faible de la population active. Il faut une prime de reprise à l'emploi pour permettre aux seniors d'accepter un salaire plus faible. Il faut mettre en place un index pour mesurer les efforts pour embaucher les seniors. Les quotas c'est compliqué, il faut tenir compte de la spécificité des secteurs. 65 ans n'est pas un totem, il y a une marge de manœuvre ; mais toucher à l'âge de départ est le levier le plus efficace, pour l'emploi des seniors. Il faut des mesures de soutien : compensation de la pénibilité et des carrières longues, mise en place d'un compte épargne temps universel. On ne peut pas financer la réforme de l'hôpital, l'amélioration de l'école, ou la transition écologique si on ne crée pas plus de richesse. C'est pourquoi on a besoin d'une réforme des retraites. Travailler plus nombreux et plus longtemps permettra de créer plus de richesse.

La Dépêche 30 octobre 2022 : Le 2 novembre 2022 sera la 15^{ème} journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité.

Pierre Juston (délégué local de Haute-Garonne de l'association pour le droit de mourir dans la dignité : ADMD) : « nous militons pour le choix et le respect des dernières volontés des patients. Nous sommes donc logiquement pour l'encadrement d'une aide active à mourir ». Il rappelle l'importance du développement des soins palliatifs. La loi Claeys-Léonetti du 2 février 2016 autorise la sédation profonde et continue jusqu'au décès. L'euthanasie et le suicide assisté sont illégaux en France. Un débat sur la fin de vie est voulu par Emmanuel Macron : l'objectif est d'avoir « une réflexion collective sur un sujet sensible qui permettra d'envisager les précisions et évolutions de notre cadre légal d'ici la fin de l'année 2023 ».

Média Service 30 octobre 2022 : Dans une interview au « Parisien », Monsieur Eric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims, et Président de la conférence des Evêques de France (CFE) plaide pour une amélioration de la loi Claeys-Léonetti.

Le tirage au sort des 150 français censés débattre pendant plusieurs mois sur la fin de vie, au vue d'un éventuel changement de législation, a démarré mardi 25 octobre 2022. Cette convention citoyenne se tiendra de décembre 2022 à mars 2023.

Le comité d'éthique a jugé récemment, envisageable une « aide active à mourir ».